

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-118-2021****Objet : SERVICE ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE - STAGE DANSE DU 23 AU 27 AOUT 2021 - TARIFS**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-088-2020 du 09 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC),

Exposé des motifs :

Dans le cadre de ses activités, l'École de Musique et de Danse d'Albret Communauté organise un stage de danse du 23 au 27 août 2021 à Nérac.

Il convient de fixer le tarif pour la participation à ce stage.

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE**Article 1** : De fixer les tarifs ci-dessous pour la participation à ce stage :

	ÉLÈVES ÉCOLE DE DANSE CCAC	ÉLÈVES EXTÉRIEURS
1 COURS/JOUR x 5 jours	40 €	60 €
2 ou 3 COURS/JOUR x 5 jours	60 €	80 €

Fait à NERAC le, 26 JUIL. 2021

Le Président,


Alain LORENZELLI


Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire